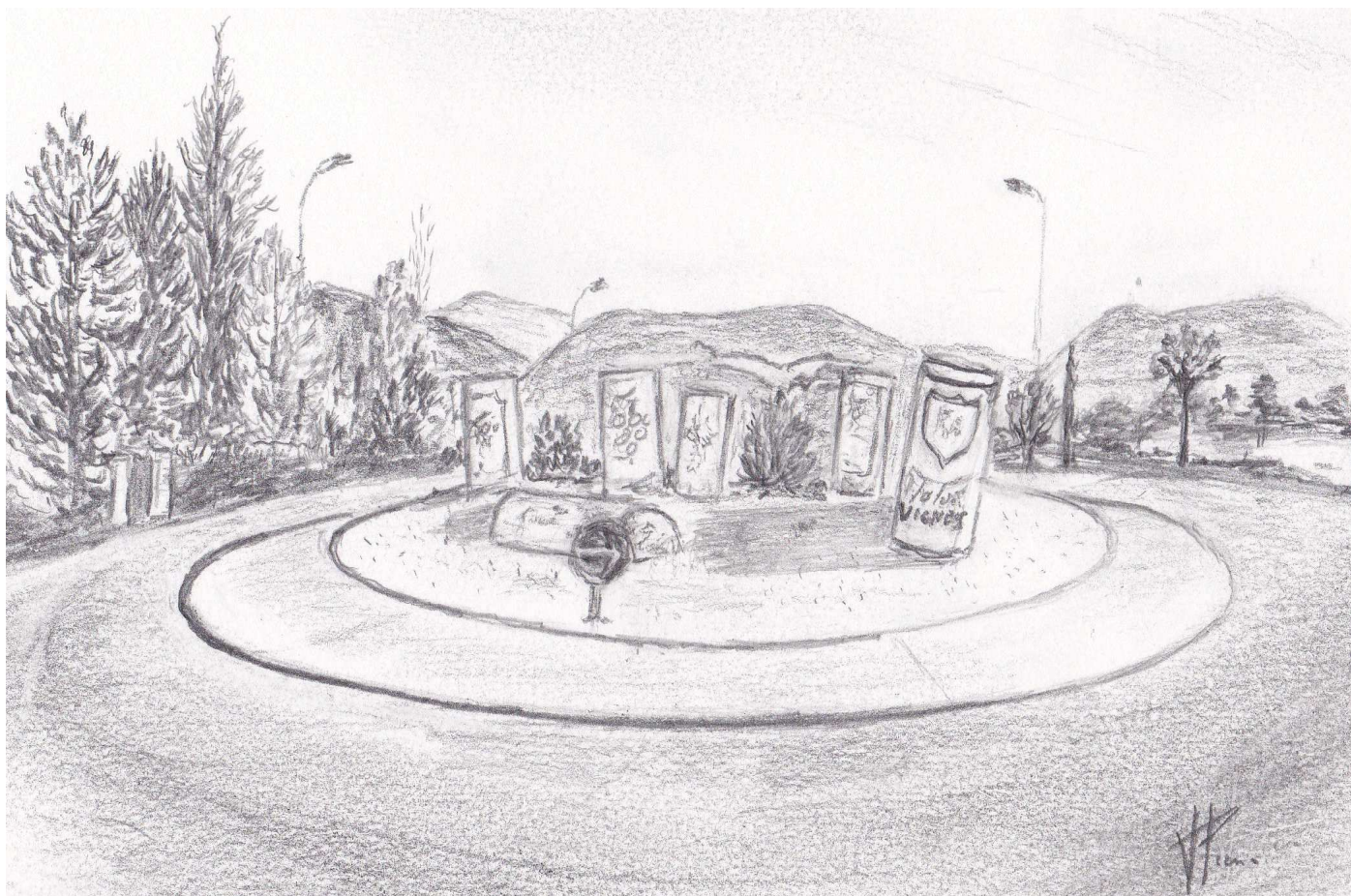


LA GAZETTE

AUTOMNE 2015

N° 49



Mot du Maire

Dans ce numéro : Pages

Mot du Maire	1
Conseils Municipaux	2/3
Agence Postale	3
En direct de la Mairie	3
CCEPPG	4
Club dégustation	4
Ecole	5
Manifestations	6
Cave coopérative	7
Dates à retenir	9

Chers concitoyens,

Côté Vie Associative :

Je félicite d'une manière générale nos associations qui oeuvrent toute l'année. Coup de chapeau ! Au Comité des Fêtes pour la qualité de l'organisation et des animations proposées lors de la fête de notre village, avec la participation du Syndicat des Vignerons pour les 10 ans du Fruit du Terroir. Egalement au Club des 4 Saisons qui a maintenu le lien entre ses adhérents tout au long de cette période estivale.

Côté Terroir :

La vendange fut belle ! Cela promet un millésime de grande qualité !

Côté Banc d'école :

Bonne année scolaire à tous nos étudiants!

Votre Maire,

Céline LASCOMBES

Du 23 juillet

Pour le dossier de **réaménagement et travaux de la mairie**, des devis ont été demandés. Pour les travaux de peinture, 3 entreprises ont répondu. Les devis vont être examinés. La municipalité est en attente de devis pour changement de la porte d'entrée. Un élu est en charge du dossier pour le remplacement du sol. En attente d'un devis. Ce dossier sera revu et délibéré au prochain conseil.

Madame le Maire fait part des devis pour les **travaux de voirie 2016**. La commission voirie se réunira afin de déterminer d'autres travaux sur les chemins. Délibération au prochain conseil.

Au vu des nombreux **changements à la rentrée scolaire**, une réorganisation matérielle interne est prévue. Des travaux de peinture et d'électricité sont à faire pendant les vacances scolaires. La cantine sera transférée dans la classe de l'ancienne directrice. Des travaux de réaménagements sont en cours. Pour le financement des achats de matériel et des travaux qui n'étaient pas prévu au budget en début d'année, une décision modificative budgétaire sera faite.

Au cours du conseil municipal du 8 décembre 2014, les élus avaient décidé que le tarif du **ticket de cantine** serait délibéré avant la rentrée scolaire, applicable

dès le 1^{er} jour de cette rentrée en septembre et ce pour toute l'année scolaire. Pour cette rentrée 2015/2016, les élus votent à l'unanimité le maintien du prix actuel à savoir 4.20€.

Madame le Maire fait part de l'avis et de l'arrêté préfectoral reçu sur le budget 2015 après avis de la chambre régionale des comptes. Il a été arrêté que le **produit des recettes fiscales** sera calculé à partir des bases fiscales d'imposition 2015 et des taux moyens pondérés de 2013 (TH 8.47%, TFNB 0.464%, TF 3.4%).

Suite au conseil municipal du 8 mai dernier au cours duquel les **travaux de raccordement d'eaux usées avec la cave coopérative** ont été évoqués, un devis de l'entreprise RODARI, pour la partie communale, est proposé pour un montant de 5 173.18€ HT. A l'unanimité les élus votent pour.

L'AMD a décidé d'engager une action nationale concernant la **baisse des dotations** en alertant sur les conséquences économiques locales et les services à la population. L'Association des Maires de France propose une motion adaptée aux problématiques de notre département et notamment sur l'inquiétude des Maires concernant la nouvelle organisation territoriale et la fermeture des services publics. Madame LASCOMBES donne lecture de la proposition de motion approuvée à 10 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

♦ Un élu fait relate la réunion avec le directeur du SDIS. Inquiétude face à la probable fermeture de la caserne du village. Une décision sera prise par le SDIS en octobre.

♦ Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'« un groupe d'amoureux de St Pantaléon les vignes ». Cette dernière regrette l'anonymat des auteurs de ce courrier et les insinuations qui y sont mentionnées. La municipalité de Mme LASCOMBES et les élus ont toujours été à l'écoute de leurs habitants, et ne peut que déplorer la méthode et les propos tenus.

♦ Don de 10€ de la part du cirque Anthony pour la coopérative scolaire.

♦ 2 demandes pour le logement au-dessus de l'école qui sera vacant au 1^{er} août prochain.

♦ Communauté de communes : dossier charges à transférées à revoir et à délibérer au prochain conseil.

♦ Parc Naturel Régional des Baronnies : modification des statuts pour intégrer les « communes associées ». Dossier à délibérer au prochain conseil.

♦ Mail d'une résidente des Sénioriales à propos des ifs en place allée des Platanes.

♦ Courrier du Maire de Nyons sur l'affichage « sauvages » de certaines communes.

♦ Accord de la Préfecture pour le tir du feu d'artifice du 26 juillet.

Du 7 septembre

Madame le Maire expose les devis pour le **programme voirie 2016**, dossier qui sera présenté au Conseil Général. Madame LASCOMBES fait part d'un devis de l'entreprise BRAJA VESIGNE pour le programme voirie 2016 :
Parking petite salle 16 886.50€ HT
Mur de soutènement 8 390€ HT (variante 2 ou 1) Emplois partiels 4 740€ HT. A l'unanimité les élus votent pour ce programme et sollicite le Conseil Général pour une subvention dans le cadre des dotations cantonales. Concernant la rue de la forge, après étude du devis, les travaux devraient être plus importants qu'estimés. Ce dossier est reporté.

Madame le Maire fait part des devis de peinture et de **rénovation des locaux de la mairie**. 3 entreprises ont été sollicitées : FAURE de Valréas propose un devis de 3 991.39€ HT, JOUAULT de St Pantaléon les vignes 7 129€ HT et BOREL de Valréas 4 221.50€. Les élus votent à 10 pour le devis de l'entre-

prise BOREL de Valréas, l'entreprise la mieux disante. Pour terminer les travaux d'accessibilité, une porte d'entrée automatique est prévue. Deux devis ont été demandés. La miroiterie MARTINEZ de Vaison la Romaine propose un devis de 4 956€ HT. A l'unanimité les élus votent pour le devis de l'entreprise MARTINEZ. Pour la réfection du sol, le Maire a sollicité l'entreprise GERFLOR qui propose un devis d'un montant d'environ 6 000€ HT.

La commune est destinataire d'un courrier du **syndicat mixte des Baronnies Provençales** l'informant de l'évolution des statuts suite au classement en Parc naturel Régional. Il propose aux communes non participantes d'être intégrées comme « les communes associées » moyennant une participation financière entre 1€ et 1.50€ par habitant et par an. A l'unanimité, les élus ne souhaitent pas intégrer « les communes associées ».

Compte tenu de la mise en place des nouvelles fonctionnalités de l'école pour cette rentrée scolaire 2015/2016, il convient de modifier la durée hebdomadaire de **service de l'emploi des ATSEM** de

l'école communale. La durée de temps de travail non complet sera à compter du 1^{er} septembre 2015 porté à 25h28 hebdomadaire. Les élus votent à 10 pour. Madame LASCOMBES informe l'assemblée que la rentrée scolaire s'est bien passée et que les horaires de garderie qui étaient prévus jusqu'à 17h50 le soir passeront à 18h suite à une réorganisation entre les enseignantes et les ATSEM ainsi permettant de mieux convenir aux attentes des parents.

Madame le Maire fait part de la proposition de déclaration d'engagement à la **charte paysagère et environnementale des Côtes du Rhône** qui a pour ambition de rassembler tous les acteurs agissant sur le territoire viticole- collectivités locales, administrations, syndicats viticoles, institutionnels, élus, organismes professionnels et techniques, associations locales- pour qu'ils prennent part de manière volontaire aux futures démarches paysagères et environnementales. Madame LASCOMBES donne lecture de la déclaration d'engagement qui vise à valoriser, protéger et faire connaître son patrimoine paysager. Les élus votent à 10 pour.

Le Maire informe les élus de la **participation à Prévigrêle** versée au titre de l'année 2015 qui est à verser sur le compte 6574 au titre des divers. Cette année le montant s'élève à 72.96€. A l'unanimité, les élus votent pour.

L'appartement communal situé au-dessus de l'école sera libre au 1^{er} octobre après quelques travaux effectués par les employés communaux. Deux candidatures ont été déposées dont une rétraction. A l'unanimité le conseil décide d'attribuer ce logement communal à Madame VELASCO Mireille.

QUESTIONS DIVERSES

♦ **Formation PLU** : Madame LAS-COMBES informe d'une formation pro-

posée par le CAUE sur le PLU et sa demande d'intervention d'un représentant de l'Etat pour une réunion d'information avec les élus.

♦ **Elections régionales** : les élections des conseillers régionaux auront lieu les 6 et 13 décembre prochains.

♦ **Rapport d'activités du SYPP** : mise à disposition aux élus du rapport sur le prix et la qualité du service public de valorisation et de traitement des déchets année 2014 du Syndicat des Portes de Provence.

♦ **Mutualisation des services par la communauté des communes** : concertation avec les communes pour un recensement des besoins avant l'élaboration d'un rapport.

♦ **Information sur les procédures de servitudes concernant les canalisations de gaz** : mise à jour par les services de l'Etat.

♦ **Journées du patrimoine** : Paul SERVES, élu municipal, guidera la visite du village le dimanche 20 septembre 2015 de 10h45 à 12h45.

♦ **Tableau MALLET** : prêt pour l'exposition de Tournon sur Rhône qui aura lieu du 17 octobre au 20 décembre 2015.



En direct de la Mairie

État Civil

Mariage :

Mme JACQUINOT Andréa et
de M. MARCHAND Aurélien à Valréas

Le tableau du peintre Joseph-Xavier MALLET trônant dans la mairie du village va être exposé pendant la période du 17 octobre au 20 décembre 2015 au Château-Musée de Tournon-sur-Rhône sous le thème

« Joseph-Xavier MALLET, peintre ordinaire du Rhône »

Château-Musée. Place Auguste Faure
www.chateaumusee-tournon.com

Cérémonie du 11 novembre

Habitants, sapeurs-pompiers et enfants, et leur directrice d'école, sont conviés à assister à la cérémonie du Souvenir de l'armistice du 11 novembre 1918. A 11 H. 30 rassemblement place de la Mairie et départ en cortège pour la place du monument aux Morts. 11 H. 45 Cérémonie du souvenir. 12 H. Vin d'Honneur servi à la caserne des sapeurs-pompiers.

Révision des listes électorales en 2015

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie ou accessible en ligne, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées avant le 31 décembre et retenues par la commission administrative permettent normalement de voter à compter du 1^{er} mars de l'année suivante.

Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront pas de voter pour les élections régionales organisés en décembre 2015.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription :

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attachement avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;

- L'attachement avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc...). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

NOUVEAU Vous avez la possibilité de recevoir en direct par adresse électronique « **La Gazette** » Il suffit de nous adresser un mail en stipulant dans l'objet : « La Gazette en direct :

mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr

Ouverture de la MAIRIE au public

Lundi de 13 h.30 à 17 h. 30

Mercredi de 8 h. à 12 h.

Vendredi de 8 h. à 13 h.

Tél : 04.75.27.90.83 ; Fax : 04.75.27.97.14

mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr

L'Agence Postale Communale et le Dépôt de Pains

Sont ouverts du lundi au vendredi

De 7 h. 30 à 12 h.

mais seront fermés pour les congés annuels

Du vendredi 25 décembre

au dimanche 3 janvier 2016

C.C.E.P.P.G

Service Taxe de Séjour

La taxe de séjour est appliquée sur l'ensemble du territoire de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan. Elle est due par les personnes résidant à titre onéreux sur ce territoire aux propriétaires de tous types d'établissements (meublés, chambres d'hôtes, camping.....). Son produit permet à la Communauté de Communes de contribuer financièrement au développement touristique. En votre qualité d'hébergeur, vous devez percevoir la taxe de séjour, la déclarer et reverser son produit chaque quadrimestre, conformément aux dispositions des délibérations du Conseil Communautaire. Si vous louez

vos locaux principaux, des chambres ou un meublé de tourisme, merci de vous mettre en contact avec nos services au 04.90.35.38.14, dans les plus brefs délais.

C.C.E.P.P.G.

14 A, ancienne route de Grillon
84600 VALREAS

Tél : 04.90.35.01.52

fax : 04.90.37.43.34

E-mail : infos@cceppg.fr

Site : www.cceppg.fr

Distribution de compost

Samedi 10 octobre 2015 à Valréas

Le Syndicat des Portes de Provence organise une distribution gratuite de compost avec la CCEPPG sur le quai de transfert à Valréas (à côté de la déchèterie) de 9 h. à 11 h.30 et de 14 h. à 17 h. Réservé aux particuliers.

Dans la limite de 500 l par personne et jusqu'à épuisement des stocks

contact@sypp.fr ou 04.75.00.25.35
www.sypp.fr

environnement@cceppg.fr ou
04.90.635.01.52 www.cceppg.fr

Informations

Ma ruche je l'aime, je la déclare ! Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruches.

Pourquoi déclarer et qui ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage....) enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides ! Tous les détenteurs de ruche doivent faire une déclaration dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches et comment ?

Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février. Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

- par papier en retournant le document Cerfa n° 13995*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles.

HALTE — RELAIS ALZHEIMER DE GRIGNAN

Structure gérée par des bénévoles

Gratuité aux familles, les bénévoles donnent du temps et un peu de répit aux aidants.

39 rue du Grand Faubourg
à côté de la maison de
retraite.

Contact au
06.80.66.60.53

Ouvert les mardis
et vendredis après-midi

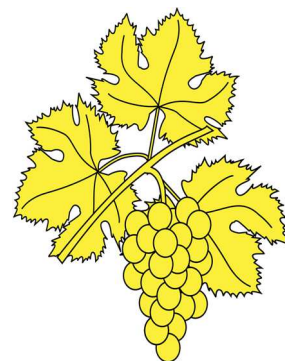
Club dégustation

Comme chaque année le club dégustation offre la possibilité de goûter aux différents terroirs de nos régions mais aussi d'ailleurs.

Que vous soyez expert ou néophyte, vous partagerez les bienfaits d'une soirée conviviale et instructive. Le programme 2015-2016 sera riche comme à l'accoutumée.



Alors réservez vite en vous inscrivant auprès de
Olivier SERRES 06.03.89.50.87



Nouvelle Cantine

Pour cette rentrée 2015/2016, suite à une baisse des effectifs ayant amené une fermeture de classe, une réorganisation des locaux a conduit à déplacer la cantine dans l'ancienne classe de cycle 2 et ainsi libérer la salle dite de motricité. Les élèves ont désormais pris leurs marques aux côtés de Christine et Lucile.



Petit effectif pour cette rentrée

Pour cette rentrée 2015/2016, Madame la Directrice, Karine Cariven, a accueilli les 38 élèves, 24 enfants de St-Pantaléon, 10 de Rousset et 5 d'autres communes, pour une rentrée à deux classes au lieu de trois, décision de fermeture prise par l'Éducation Nationale au vu de la baisse des effectifs.

A droite, Catherine Muzat est la maîtresse des 16 élèves de Maternelles (3 TPS, 4 PS, 6 MS, 3 GS) et de 5 élèves de CP. Karine Carivenc, en haut à gauche, enseignera à 8 CE1, 3 CE2, 5 CM1 et 2 CM2. Également aux côtés des élèves et des enseignantes, Véronique Joly (en haut centre-gauche), EVS et les deux ATSEM Christine Bonfils et Lucile Eydoux (ici en haut centre-droit).

Nous leur souhaitons à tous une bonne rentrée et une très bonne année scolaire !



Goûter de Noël



Samedi 12 décembre 2015

à partir de 14 h 30

Rendez-vous dans la petite salle Urdy

(après 16 h dans la grande salle pour les plus petits)

**Les parents, grands-parents seront mis à l'épreuve
du traditionnel gâteau.**

**Juste un goûter pour 4 personnes
(pour cette année pas de friandises, merci),
le bon vin chaud vous attendra.**

Rejoignez-moi au domaine Urdy, pour notre goûter de Noël entre copains et famille,

On commencera l'après-midi avec une séance de cinéma suivie du goûter, de la photo avec le père Noël, et puis.....

Il y aura une toute nouvelle surprise,

Il faudra comme d'habitude t'inscrire auprès de Marina à la Mairie ou auprès de Nadine à l'Agence Postale avant le 8 décembre.



Repas annuel des villageois

À partir de 12 h. grande salle du domaine URDY

Dimanche 10 janvier 2016



Ouvert à tous

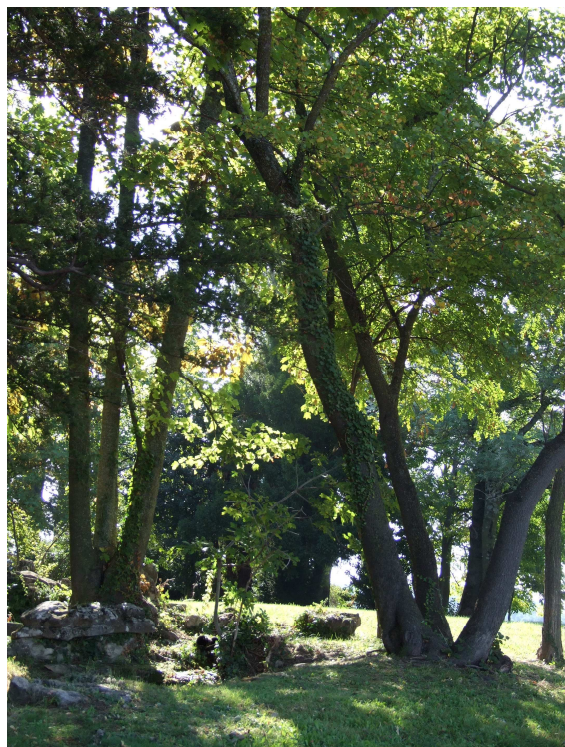


L'apéritif sera offert par la municipalité avec la présentation des vœux de Mme le Maire, suivra le repas annuel servi et concocté par l'équipe de L'Auberge. Ce sera un moment de convivialité entre villageois, venez nous rejoindre pour cette journée. S'inscrire en mairie avant le lundi 4 janvier 2016.

Le prix du repas est de 22 euros tout compris.

Le repas sera offert à nos Aînés de 70 ans et plus et inscrits sur les listes électorales.

Journée du Patrimoine



Avec le concours du Syndicat d'Initiative de Grignan, c'est une petite poignée d'amoureux du Patrimoine qui ont emprunté la navette ou leur véhicule personnel pour rejoindre le village aux trois clochers.

Après une présentation sommaire de l'histoire mouvementée de Saint Pantaléon, se sont le lavoir, la fontaine et l'église puis le monument aux morts qui attiseront la curiosité des visiteurs.

Le château d'URDY et son magnifique parc romantique complèteront ce survol du 2 h 30 passées à la découverte partielle du Patrimoine local.

Nos visiteurs enchantés attendent désormais une nouvelle édition de ces journées du Patrimoine afin de découvrir d'autres secrets de notre village.

P.S.



LES VIGNERONS DE
VALLÉON

On parle
de la cave de Saint Pantaléon
les Vignes dans la Presse :

Cuisine et Vins de France le
n°165 du 1 septembre 2015
dans la rubrique « Choisi pour
vous, les trouvailles de Ka-
rine »

LA CAVE DE
Saint Pantaléon
LES VIGNES



« Des vendanges précoces pour des cuvées prometteuses »

Après un hiver pluvieux, un printemps bien arrosé jusqu'en Juin et un été Méditerranéen, en un mot des conditions idéales. La récolte est saine avec un état sanitaire satisfaisant. Le Millésime 2015 s'annonce donc particulièrement concentré et devrait révéler de très bonnes cuvées.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le **JEUDI 19 NOVEMBRE 2015** pour la sortie du vin primeur afin de déguster ce millésime accompagné de châtaignes grillées et le tout dans une ambiance très conviviale.



Dates à retenir



10 octobre	Distribution compost / Valréas
17 octobre au 20 décembre	Exposition tableau Mallet / Tournon sur Rhône
11 novembre	11 H.30 Cérémonie 11 novembre
19 novembre	Vin primeur à la cave coopérative
06 décembre	Elections Régionales 1er tour
12 décembre	Goûter de Noël des enfants
13 décembre	Elections Régionales 2ème tour
25 décembre au 3 janvier	Fermeture de l'Agence Postale Communale
09 janvier	Belote ; inscription à 14 h domaine Urdy
10 janvier	Repas des villageois



Inscriptions aux manifestations



Goûter de Noël du samedi 12 décembre

Famille :

Nombre d'adulte : **nombre d'enfant :**

Confection d'un goûter :



Repas des villageois du dimanche 10 janvier 2016

Famille :

Nombre d'adulte offert : **nombre d'adulte payant :**

Enfants de moins de 12 ans offert :



Directeur de la publication : Céline LASCOMBES Responsable de la rédaction : Françoise FELIX
Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN Illustration couverture : Jean-Pierre MANCIP